

SEANCE ORDINAIRE DU 28 JANVIER 2010

Président : M. Yves FAVRE
Vice-président : M. BONFANTI Damien
Secrétaire : M. ALONSO Javier
Membres : Mme Lucia BARBEY, Mme Carole ESTOPPEY, M. Dominique ZEHFUS

Sont présents :

MM. Cedric ANNEN, Gilles AUGSBURGER, Alessandro CALABRESE, Mmes Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, M. Xavier COULIN, Mme Marceline DILONARDO, M. Alain ERETZIAN, Mme Corinne FLOREY BARDET, MM. Jean FONTAINE, John LINGG, Mme Murielle MARCHIANDO, MM. Christian MARCHIANDO, Alain MATHIEU, Yves PAGE, Philippe PERRENOUD, Frédéric PROGIN, Mmes Louise REY, Suzanne RICHERT, MM. Christo SABEV, Karel STUDER, Hüseyin TEMEL, Mme Nathalie VERGAIN, MM. Claudio VITALI, Pierre-Alain VOLERY

Excusés : Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, M. Roger GOLAY, Mme Anne-Claude JULLERAT VAN DER LINDEN, M. Patrick LUSSI

Assistent à la séance : M. Frédéric RENEVEY, Maire
M. François BAERTSCHI, M. François LANCE,
Conseillers administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Prestation de serment de M. Yves PAGE
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2009
- 4) Communications du Bureau
- 5) Communications du Conseil administratif
- 6) Propositions du Conseil administratif
- 7) **Commission des travaux et constructions - Séance du 12 janvier 2010 -**
Rapporteur : M. Karel STUDER
 - a) Piscine de Marignac - Travaux de rénovation **p. 821 Information**
 - b) Assainissement du nouveau quartier de la Chapelle-les-Sciers
Crédit d'étude (Fr. 180'000.--) **p. 823 Arrêté**
 - c) Divers
- 8) **Commission des finances et gestion des immeubles locatifs -**
Séance du 7 décembre 2009 -
Rapporteur : M. Cedric ANNEN
Présentation du fonctionnement de la taxe professionnelle communale **p. 824 Information**
- 9) **Commission de l'aménagement du territoire - Séance du 4 novembre 2009 -**
Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF
Plan directeur du quartier de Surville - Suite de la discussion **p. 825 Information**
- 10) **Commission de la culture - Séance du 16 novembre 2009 -**
Rapporteur : M. Hüseyin TEMEL
 - a) Collaboration entre le service culturel de la Ville de Lancy et le secteur
« Les arts et l'enfant » du DIP
Audition de M. S. Dubois-dit-Bonclaud, responsable de ce secteur **p. 826 Information**
 - b) Bilan des Journées du Livre **p. 827 Information**
 - c) Divers

Séance ordinaire du 28 janvier 2010

- 11) **Commission de l'environnement et développement durable -
Séance du 19 novembre 2009 -
Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT**
- a) Etude « Empreinte écologique et bilan carbone de la Ville de Lancy »
- Présentation par Mme Dubrova et M. Molineaux **p. 828** **Information**
- b) Politique du gaz naturel des SIG - Présentation par M. Serge Micallef
des SIG **p. 830** **Information**
- c) Divers
- 12) **Commission des sports - Séance du 26 novembre 2009 -
Rapporteuse : Mme Carole ESTOPPEY**
Ski-Club - Audition de M. Ferrari, Président **p. 831** **Information**
- 13) Résolution du groupe Démocrate-chrétien concernant la propriété située au
96, route du Grand-Lancy **p. 831** **Résolution**
- 14) Propositions individuelles et questions **p. 838**
- 15) Questions du public **Annexe**

M. FAVRE : Bonsoir à toutes et à tous, M. le Maire, MM. les Conseillers administratifs, Mmes et MM. les Conseillers municipaux et chers collègues, Mme la Secrétaire générale Odile de Garrini, notre secrétaire du Conseil municipal, Maya Augsburgur, M. Andrey, projectionniste et M. Breda, notre huissier.

Je profite de cette première séance de l'année pour vous adresser à toutes et à tous mes meilleurs vœux de bonheur, de santé, de prospérité pour 2010.

J'excuse les absences de Mme Juillerat van der Linden, Mme Alonso-Pentzke, MM. Golay et Lussi. Mme Marchiando et M. Progin seront en retard.

1. PRESTATION DE SERMENT DE M. YVES PAGE

M. FAVRE : Je donne lecture d'une lettre du Service des élections et votations :

« Messieurs les Conseillers administratifs,

Pour faire suite à la démission du Conseil municipal de M. Thierry Aeschbacher, je vous informe que M. Yves Page accepte le mandat de Conseiller municipal de la commune de Lancy pour la législature 2007-2011.

En conséquence et conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, je vous prie de bien vouloir faire prêter serment à l'intéressé lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Je vous saurais gré d'informer le Département du territoire de la prestation de serment effective de l'intéressé.

Je vous prie d'agréer, etc. ».

J'invite donc M. Page à se présenter devant nous et je prie l'assemblée, ainsi que le public, de se lever.

Bonsoir Monsieur, je vais vous lire la phrase de prestation de serment, à l'issue de laquelle, vous jurerez ou vous promettez en levant la main :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République du canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal ».

M. PAGE : Je le jure.

Séance ordinaire du 28 janvier 2010

M. FAVRE : Je vous remercie et vous souhaite la bienvenue au sein de ce Conseil municipal de la Ville de Lancy.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2009

Le procès-verbal est approuvé avec mes remerciements à son autrice.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. FAVRE : Nous avons reçu les vœux pour 2010 à l'attention de tous les Conseillers municipaux ici présents, du Père Baechler qui est responsable de la communauté de Florimont.

Vous avez sur vos places une invitation à participer à la Course pédestre du coteau de Bernex, comme d'habitude, le Président de la Commission des sports se chargera de prendre les inscriptions afin d'organiser un groupe pour Lancy.

Vous avez tous reçu une invitation pour débattre des enjeux et défis sur l'avenir des communes que la Constituante aborde dans ses travaux. Le Bureau vous invite à participer à un de ces trois débats, dont un aura lieu à Bernex le mercredi 3 février.

5. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. RENEVEY : Le Conseil administratif verse Fr. 10'000.-- en faveur d'Haïti. Je profite de la présence de M. Stämpfli dans les visiteurs pour vous le présenter. C'est notre nouveau délégué à la gestion des déchets qui est rattaché directement au Service des parcs, promenades et maintenance. Il nous fait ici le plaisir de venir assister à cette séance du Conseil municipal.

M. LANCE : J'aimerais également signaler dans le public la présence de M. Clément Charles qui est le directeur de notre télévision locale depuis le 1er janvier 2010. Vous rappeler que son travail actuellement est de mettre en place cette infrastructure. Il a pour objectif de produire les premières émissions pour la rentrée de septembre. On lui souhaite donc un très grand succès.

Vous informer également que nous avons proposé 8 candidats d'agents de police municipale aux examens préliminaires pour la formation qui durera, je vous le rappelle, 6 mois dès le mois de septembre 2010. Ces examens préliminaires se dérouleront entre le 9 février et la fin mai.

Séance ordinaire du 28 janvier 2010**6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Il n'y en a pas.

7. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS - Séance du 12 janvier 2010 - Rapporteur : M. Karel STUDER

a) Piscine de Marignac - Travaux de rénovation
=====

M. STUDER présente le sujet : Le Président accueille les mandataires et annonce qu'il s'agit de la présentation du projet relatif au crédit d'étude de Fr. 650'000.-- voté il y a quelques mois.

M. Renevey rappelle la complexité de ce chantier important, dont le timing est prépondérant et les contraintes importantes qui y sont liées. Celles-ci vont des normes antisismiques aux conséquences financières en passant par les exigences diverses.

M. Côte présente un historique des divers travaux engagés et ceux encore prévus concernant cet ouvrage de 2007 à ce jour. Il s'agit de la rénovation des bassins et des installations techniques, la création d'une plage de verdure et d'un nouveau passage sous voie à l'occasion des travaux du tram.

Pour les projets en cours, une première estimation de Fr. 10 mios relative à la réfection des zones vestiaires, des parties administratives et l'éventuelle création d'un sauna hammam a été présentée en 2007, conformément à l'idée directrice acceptée par le Conseil municipal en 2003. A quoi est venue s'ajouter une estimation complémentaire de Fr. 2 mios pour un pont promenade.

Lors de l'évaluation budgétaire de 2008, ces Fr. 12 mios ont été revus à la baisse soit : Fr. 1.0 mio d'étude et Fr. 10 mios de travaux.

En 2009, le Conseil municipal décide de diminuer le programme et les diverses interventions du service des travaux ainsi que l'appel d'offre AIMP permettant la présentation d'une estimation détaillée de Fr. 11.8 mios, bien au-delà de ce qui était prévu.

Les causes de ce dépassement sont analysées point par point selon le détail des CFC. Il en ressort que les éléments nouveaux, à savoir les mesures antisismiques, les exigences Minergie imposées aux collectivités publiques, la toiture végétale et la structure pour l'installation de panneaux solaires exigées par le ScanE sont les grands responsables.

Les divers mandataires présentent en détail l'ensemble des éléments du plan financier, principalement les interventions en béton armé, poste le plus important du crédit sollicité avec un montant de Fr. 3'124'000.-. L'état vétuste du bâtiment nécessite des interventions lourdes, de la dalle aux cuisines en passant par les éléments coulissants et les vestiaires du football. En bref, presque un bâtiment neuf et un contrôle systématique de la CMNS !

A ce sujet, un commissaire demande si les travaux exigés par la CMNS pourraient entraîner un surcoût. Selon M. Cucca, du bureau 2dlc, il n'y en aurait pas et pourrait même diminuer les frais si le passage pont-promenade, et donc les panneaux solaires, n'étaient pas acceptables.

Séance ordinaire du 28 janvier 2010

Un commissaire demande si, dans ce cas, les panneaux solaires seraient purement et simplement supprimés ou déplacés ailleurs. Relevé d'une exigence du ScanE, il est fort peu probable que l'on puisse y renoncer, ce que personne ne souhaite dans l'absolu.

Le poste béton armé est passé au crible et l'ensemble des travaux y relatifs est présenté par M. Cucca qui détaille également le poste de serrurerie métallique et les séparations de coursives. A la demande d'un commissaire, M. Cucca répond que l'option estimée à Fr. 48'000.-- concernerait la conservation de certains éléments fixes.

M. Cassan du bureau Geos présente le concept métallique du pont-promenade incluant un passage de 2 m de large, une construction de type pergola et les emplacements pour les panneaux solaires.

Les mandataires responsables des postes électricité et chauffage font part de leurs commentaires. Les installations électriques sont totalement obsolètes et la zone Minergie implique un chauffage à basse température produite par une énergie renouvelable. La surface de panneaux solaires a été ramenée de 400 m² selon les exigences de départ du ScanE à 122 m². La ventilation en double flux de ces zones induit également un surcoût.

Au niveau des sanitaires, l'ensemble des installations doit être changé et une option permettant de récupérer les eaux de lavage des filtres pour l'arrosage est estimée à Fr. 250'000.--.

M. Cucca décrit les travaux à entreprendre à la cafétéria où seul subsisterait le matériel mobile du locataire actuel. Les aménagements extérieurs consistent en l'abattage de certains arbres de la coursive actuelle et la plantation de plantes tapissantes sur le pont-promenade.

De plus, pour en terminer avec la présentation détaillée de ces travaux, un diagnostic obligatoire relatif à l'amiante et au pcb a été établi et les travaux d'assainissement concernent les colonnes de distribution du chauffage et des sanitaires pour ce qui est de l'amiante et les joints de dilatation au sol pour le pcb.

A l'ouverture du débat par le Président, un commissaire demande si des économies ne pourraient pas être réalisées au niveau du solarium, maintenant qu'une plage de verdure a été réalisée. Selon M. Cucca, l'étanchéité devra de toute façon être refaite. Cette commissaire pense que l'étanchéité devrait être moindre s'agissant d'une simple dalle que si elle était recouverte de terre. M. Cucca lui répond qu'une étanchéité exposée à la pluie et aux UV coûte plus cher que ce qui est prévu.

Après le départ des mandataires dûment remerciés par le Président, M. Renevey rappelle que cette information était nécessaire au vu de l'état des infrastructures des locaux de la piscine. Cela s'en ressent au niveau de l'entretien, il est en effet de plus en plus difficile de rendre un aspect propre à ces locaux. Par rapport aux différentes surprises au niveau des coûts, il revient sur l'aspect vétuste ainsi que sur les exigences de la CMNS et fait part de son inquiétude quant au timing des travaux qui seront décidés. Difficile en effet d'envisager leur réalisation unique pendant la fermeture annuelle. Deux phases risquent donc d'être nécessaires.

M. le Président pense que les vestiaires et la cafétéria doivent être privilégiés, le but étant de faire revivre la piscine. De plus, il faut attendre les avis de la CMNS. Il demande s'il est possible d'avoir un budget minimaliste pour savoir comment s'orienter là-dessus. M. COTE répond que la CMNS se réunit la semaine prochaine et que l'avis des autres services concernés devrait intervenir d'ici mi-février. A ce moment-là cette option pourra être chiffrée selon les exigences.

Un commissaire note que, lors du concours AIMP, le pool de mandataires aurait dû être au courant des mesures antisismiques il y a déjà six mois. Il rappelle également que les honoraires de Fr. 650'000.-- l'avaient étonné et, qu'en connaissant ce problème, Geos aurait pu prévoir cela.

Séance ordinaire du 28 janvier 2010

M. Côte répond que Geos avait déjà rendu attentif à ce problème en 2004-2005, mais aucune estimation n'a été faite. De son côté, il est également choqué par les chiffres qu'il avait lui estimés à Fr. 500.-- le m3.

Un autre commissaire s'étonne que l'on n'ait pas consulté la CMNS dès le départ. M. Renevey lui répond qu'il n'est pas possible de prendre un avis sans avoir connaissance des éléments qui seront touchés par les travaux.

Pour le crédit de construction, M. Côte informe que l'appel d'offre AIMP prendra cinq à six semaines et que, raisonnablement, il ne pourra pas être présenté avant l'été.

M. Renevey remarque que pour l'instant le timing est respecté, mais dépendra fortement des options qui seront retenues. En tout état de cause, il ne faut pas non plus oublier le personnel dont les locaux doivent être adaptés.

Un commissaire pense que la problématique des surcoûts vient des panneaux solaires et se demande s'il serait possible de se dégager de cette obligation liée à une autorisation précédente. Selon lui, il n'est pas envisageable de continuer comme si de rien n'était avec une telle augmentation.

Un commissaire lui rétorque que la loi oblige les corporations publiques à faire du Minergie et du développement durable en cas de transformation et/ou rénovation. Il note toutefois que cela concerne une économie de Fr. 250'000.--. On reste loin d'une enveloppe totale qu'il souhaite à Fr. 8.0 mios.

Un commissaire s'interroge sur l'utilité du pont-promenade. Ne pas le réaliser permettrait une économie non négligeable, même si les éventuels panneaux solaires devraient trouver une autre place.

Le Président pense que les panneaux solaires sont nécessaires et facilement amortis. Il demande la convocation rapide d'une nouvelle séance de la commission ainsi qu'une estimation, allégée des annexes déjà reçues, afin d'avoir un budget plus restreint.

**b) Assainissement du nouveau quartier de la Chapelle-les-Sciers
Crédit d'étude (Fr. 180'000.--)**

=====

M. STUDER présente le sujet : M. Renevey va être bref, chacun sachant qu'il s'agit d'un nouveau quartier et qu'un crédit d'étude relatif aux écoulements futurs doit être engagé. Une partie de ce financement sera comme d'habitude prise par les taxes d'écoulement et d'équipement. Il laisse M. Dubois du Service des travaux et constructions présenter les plans et descriptifs de prix.

M. Dubois explique que les terrains actuels sont composés essentiellement de champs ce qui permet une bonne perméabilité du périmètre. Avec la construction du quartier on passera de 9 % de terrain imperméable à 30 % sur l'ensemble du secteur. Deux bassins versants sont concernés, l'un sur Lancy et l'autre sur Plan-les-Ouates. Le collecteur actuel des eaux claires sur le versant lancéen doit être agrandi. La première partie de la réalisation est donc un collecteur secondaire communal à l'entière charge de Lancy, à l'exception d'une petite participation des routes cantonales.

Pour l'évacuation des eaux des bâtiments, il ne s'agit pas d'un collecteur secondaire, mais collectif privé d'intérêt régional. Il s'agit ici du même cas de ce qui a été réalisé il y a deux ans sur le quartier de Gilly.

Il précise encore que le collecteur des eaux usées est suffisamment dimensionné pour pouvoir absorber les eaux des nouveaux bâtiments prévus.

A la demande d'un commissaire souhaitant des précisions sur les collecteurs par versant, M. Dubois montre la limite intercommunale et le point haut qui détermine le cheminement des eaux météorites.

Séance ordinaire du 28 janvier 2010

Un commissaire demande ce qu'il en est du petit bassin de rétention qui est prévu ainsi que la distance entre le parking souterrain à construire et le collecteur à changer. Selon M. Dubois, l'idée du bassin a été abandonnée car situé en zone boisée et sur un terrain trop incliné. M. Côte intervient pour informer, qu'en deuxième phase d'étude, il a été démontré que ce bassin n'était pas nécessaire.

Un commissaire observe qu'un montant de Fr. 2.5 mio figure pour le collecteur d'eaux pluviales sur la route de la Chapelle. Ne serait-il pas plus judicieux de conserver l'existant ?

M. Dubois lui répond que cet ouvrage s'inscrit également dans un programme incluant le CEVA et les travaux de réfection et d'augmentation de gabarit de la route de la Chapelle. Il pense cependant qu'il y aura des économies à faire. Actuellement, on table sur une estimation au mètre linéaire.

Après la lecture de l'arrêté donnée par le Président, la commission l'accepte à l'unanimité des membres présents.

L'arrêté 7b) est accepté à l'unanimité par 30 oui. (Voir Annexe).

c) Divers

=====

M. STUDER présente le sujet : Un commissaire souhaite savoir où en sont les travaux du pavillon Lullin. M. Côte l'informe que des travaux de nettoyage plus conséquents ont été recommandés et qu'il a donc fallu partiellement stopper les entreprises jusqu'à détermination des recommandations de l'expert.

**8. COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS -
Séance du 7 décembre 2009 -
Rapporteur : M. Cedric ANNEN****a) Présentation du fonctionnement de la taxe professionnelle communale**

=====

M. ANNEN présente le sujet : Suite à une demande des commissaires, M. Dubois vient expliquer le fonctionnement de la taxe professionnelle qui est une recette fiscale complémentaire aux impôts cantonal et communal des personnes morales. Un document faisant la synthèse de celui-ci est distribué aux commissaires.

Les éléments fixant le montant de l'impôt tiennent compte de plusieurs facteurs imposés par la loi cantonale, nombre d'employés, chiffre d'affaires, secteur d'activité, et la commune n'a de pouvoir que concernant le dégrèvement qui est de son ressort.

Suite à une question d'un commissaire, il est répondu que le risque contentieux de cet impôt est très faible.

Un échange de questions-réponses permet de comparer les différentes pratiques communales et les différents cas de figure de répartition intercommunale. C'est sur les remerciements au Service financier que se clôt ce point.

Séance ordinaire du 28 janvier 2010**9. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Séance du 4 novembre 2009 -
Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF**

a) Plan directeur du quartier de Surville - Suite de la discussion
=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : Le groupe Démocrate-chrétien ne se déclare pas opposé à un développement dans ce quartier, mais il soulève la problématique des droits à bâtir à reporter. Ce qui est proposé est flou et on va dans l'inconnu. Il faudra un plan localisé de quartier pour régler ces problèmes de droits à bâtir.

Le groupe se pose la question de la façon comment traiter les personnes qui ne désirent pas construire pour le moment. En outre, que souhaitent les propriétaires de la parcelle Aubert ? On ne le sait pas.

Pour ce qui est de la circulation, le groupe privilégie une solution de circulation type rue résidentielle 20 km/h, plutôt qu'aucun véhicule dans le périmètre. Le groupe ne se déclare pas convaincu avec le mode de parking proposé. Il verrait plutôt, même si cela est plus onéreux, des parkings sous les immeubles, tout en prenant les mesures nécessaires à la conservation des arbres en pleine terre, en imaginant 2, voire 3 accès entrée/sortie.

D'autre part, qui va financer le grand parking alors qu'un tiers seulement des propriétaires actuels se déclare prêt à construire ? La question se pose également de la nécessité d'un groupe scolaire vu la proximité de l'école de Tivoli, voire la future école aux Marbriers.

Les points notés par le groupe UDC rejoignent ceux soulevés par le PDC. Le gros souci est par rapport à des mamans ou autres personnes qui devront stationner leur véhicule à plus de 100 mètres de chez elles. De plus, il y a un risque de disparité de traitement entre les habitants de ce futur quartier et la Mission de Chine. L'Union Libérale-Radicale rejoint les deux groupes précités sur tous les points énumérés ci-dessus.

Le représentant du groupe MCG s'abstient de tout commentaire, n'ayant pas reçu les informations de son collègue qui l'a remplacé à la précédente séance.

Pour les Verts, ce projet les satisfait de par l'environnement qui est préservé, et par la proximité des transports publics. Le parking avec une seule entrée et une seule sortie limite les coûts de construction, d'où un impact favorable sur les loyers. Le regroupement des parkings signifie plus d'espaces publics disponibles.

Le groupe Socialiste se rallie au groupe des Verts sur tous les points. Reste juste la question de la forme des bâtiments et, si l'on doit entrer en matière sur les densifications R+x étage ou R +y étage. La question se porte aussi de savoir sur quoi avait porté le référendum, et s'il y a un risque de blocage du fait de ce référendum.

M. Baertschi rappelle, qu'en ce qui concerne la parcelle Aubert, la Commune désire en faire un parc, tel que cela est mentionné dans le plan directeur. La Commune ne pourra pas, par contre, empêcher les Aubert de construire s'ils le désirent, puisque l'on est en 3ème zone de développement.

En ce qui concerne l'historique du référendum, plusieurs projets avaient été refusés par le Conseil municipal en son temps. Ensuite, un référendum a été lancé et accepté par la population. L'Association lancéenne d'urbanisme l'ALU avait lancé alors une initiative pour que ce quartier revienne en 5ème zone, initiative acceptée de justesse. Mais, le Grand Conseil n'a alors retenu qu'une des trois parties soit le pied du champignon qui est retournée en 5ème zone. Le reste est donc en 3ème zone de développement. Pour ce qui est de la hauteur, voire de la forme des immeubles, ce ne sont que des indications, rien n'est définitif ou figé.

Séance ordinaire du 28 janvier 2010

Un commissaire réitère sa remarque que, seule une petite partie des propriétaires veut construire, d'où des problèmes qui vont surgir dans la gestion des droits à bâtir, dans celle des parkings et de la circulation, car on ne pourra pas empêcher les propriétaires restants de circuler pour se rendre chez eux.

Mme Eymin, remplaçant pour cette séance M. Zanghi architecte, laissera le soin à ce dernier de répondre aux questions de droits à bâtir lors d'une prochaine séance. Le grand parking a été voulu dans l'optique d'un habitat urbain dans un parc et il permet aussi de régler la circulation.

L'école a été projetée dans l'esprit d'ajouter un espace public dans ce périmètre. La forme de carrés donnée aux immeubles était la représentation la plus neutre pour ce bureau d'architectes, et elle confirme que rien n'est définitif. Elle relève qu'il n'a pas été proposé de solution de report de droits à bâtir à la famille Aubert.

A cela, M. Baertschi ajoute que le Conseil municipal doit d'abord se prononcer sur l'avenir de cette parcelle, soit en faire un parc ou construire, donc un report des droits à bâtir de cette parcelle, et ensuite des contacts seront éventuellement pris avec la famille Aubert. Il est alors rappelé que la commune possède 9'000 m² tandis que les Aubert en ont 25'000 m².

A la question d'une commissaire qui s'inquiète des accès prévus pour les véhicules d'urgence, Mme Eymin précise que ces accès sont obligatoires et pourraient se faire par un système de bandes engazonnées sur une voie en dur.

Un autre commissaire soulève le problème d'accès au parking lorsque l'on vient de la ville puisque ce parking se trouverait sur le côté gauche de la route de Chancy. Il faudra aller tourner au chemin des Vieux-Chênes, car il n'est pas possible d'avoir un tourner à gauche avec une voie de tram.

La discussion se clôt sur la démarche du Conseil administratif qui va contacter la famille Aubert, avant d'aller plus en avant dans ce projet.

**10. COMMISSION DE LA CULTURE - Séance du 16 novembre 2009 -
Rapporteur : M. Hüseyin TEMEL****a) Collaboration entre le service culturel de la Ville de Lancy et le secteur
« Les arts et l'enfant » du DIP
Audition de M. S. Dubois-dit-Bonclaude, responsable de ce secteur**

=====

M. TEMEL présente le sujet : La Présidente rappelle l'importance de la mission du service culturel, avec notamment la sensibilisation du public à la culture. Cette sensibilisation comporte deux axes, tous deux en rapport avec les enfants. Il y a d'abord les ateliers et les expositions de livres pour enfants, puis les visites guidées et autres animations à la villa Bernasconi destinées aux enfants. C'est la raison pour laquelle Mme Richert et M. Lance ont souhaité inviter M. Dubois-dit-Bonclaude, responsable du secteur « Les arts et l'enfant », afin qu'il fasse partager à la commission son expérience au sein du service culturel.

M. Dubois-dit-Bonclaude remercie Mme Richert pour son invitation. Le secteur qu'il représente « Les arts et l'enfant » au DIP concerne tout le canton de Genève. Il est rattaché à l'enseignement primaire. Il s'occupe des enfants de 4 à 12 ans. Son secteur est aussi rattaché au service cantonal de la culture, créé il y a quelques mois. Ce secteur propose des activités culturelles aux élèves de tout le canton dans six disciplines, les beaux-arts, le cinéma, la danse, le livre, la musique et le théâtre. Leur mission est d'offrir à chaque élève l'opportunité d'avoir deux activités culturelles durant son année scolaire. Ces activités sont facultatives. Il faut s'y inscrire. Certaines classes y participent plus que d'autres. Ainsi, grâce à la Villa

Séance ordinaire du 28 janvier 2010

Bernasconi et à la grange Navazza, le service culturel entretient de très bonnes relations avec la Ville de Lancy. Ce sont des expériences très riches pour les élèves, qu'ils soient de la commune, mais aussi de Carouge, de la Roseraie, etc. Cette collaboration montre l'image d'une Genève qui bouge, par opposition à certaines institutions de la vieille ville.

M. Lance précise que l'objectif du service culturel de la Ville de Lancy est de sensibiliser les enfants à la culture, car ils sont souvent plus ouverts que les adultes et les entraînent volontiers dans les expositions. En effet, la majorité des habitants de Lancy ne va malheureusement pas dans les lieux culturels. C'est pourquoi, il trouve intéressant d'ouvrir la Villa Bernasconi et la Ferme de la Chapelle aux enfants de Lancy, mais aussi à ceux de la région. Il souligne le gros effort accompli par le service culturel au niveau de la danse contemporaine dans les écoles (primaires et secondaires), une activité très appréciée des enfants, qui peuvent, grâce à elle, s'exprimer et sortir d'eux-mêmes. Les visites, quant à elles, représentent une ouverture pour les enfants, qui ont un regard différent des adultes. Il félicite M. Dubois-dit-Bonclaude pour son action dans ce sens.

Mme Mamie indique que, par rapport à Lancy, la structure « Les arts et l'enfant » a permis d'organiser des visites, de mettre en lien les propositions et les demandes des enseignants. En dehors de ces visites, il y a eu un travail d'approche des écoles de Lancy, sous la forme de rencontres avec les enseignants d'arts plastiques, de travaux manuels, de peinture et de couture. Ces enseignants ont souhaité que des visites soient organisées pour chaque exposition et leur soient réservées. Elles ont lieu le premier mardi de chaque exposition à midi.

b) Bilan des Journées du Livre

=====

M. TEMEL présente le sujet : M. Lance partage son avis, les Journées du Livre sont très appréciées par les enfants et les familles. Elles sont organisées conjointement avec le service culturel, la bibliothèque, le service des parcs promenades et maintenance, le service de la sécurité municipale, ainsi que des bénévoles, ce qui fait la force de la manifestation. Le « vide grenier », manifestation populaire, amène aussi beaucoup de monde. Il est important de conserver ce genre de manifestation, surtout au niveau du Petit Lancy, qui est un peu le parent pauvre au niveau des manifestations culturelles.

Mme Mamie estime qu'il faut compter 10 ans pour qu'une manifestation culturelle soit connue. Les Journées du Livre ont lieu depuis 7 ans. Par rapport à la thématique, elle admet que celle du « café et chocolat » assure le succès, elle attire beaucoup de monde, en particulier les familles et les enfants. Le concours d'écriture a aussi de plus en plus de succès. Même si des noms reviennent régulièrement au palmarès, il y a toujours des nouveaux participants. L'événement a aussi bénéficié d'une bonne presse cette année, avec notamment des articles dans la Tribune et le Courrier, ainsi que des informations sur la radio Yes FM (information payante). Il est toujours difficile d'attirer l'attention des médias.

Mme Mamie relève que la nouveauté de cette année a été le recours à un système de chauffage écologique, qui a très bien fonctionné.

c) Divers

=====

M. TEMEL présente le sujet : *Exposition « Lancy d'autrefois »* - M. Lance souhaite évoquer le bilan de cette exposition, organisée par l'association du même nom, qui a été créée il y a quelques mois. C'est Mme Kaarina Lorenzini qui dirige cette association. L'exposition a connu un grand succès, 3'000 personnes sont venues la visiter, elles étaient heureuses de découvrir le parc et la grange Navazza. L'exposition n'a pas intéressé que les plus anciens de la commune, mais aussi les familles et les enfants, ce qui montre que de nombreux habitants s'intéressent à l'histoire de Lancy.

Séance ordinaire du 28 janvier 2010

Manifestation "Lancy en Fête" - Le Conseil administratif s'est demandé comment remettre en route cette manifestation, qui propose de la country musique. En 2009, elle n'a pu avoir lieu. Puis, M. Lance a demandé à M. Pansier s'il était d'accord de reprendre l'organisation de cette manifestation, à condition qu'il crée une association pour cela. Des propositions ont été faites, elles doivent être approuvées par le Conseil administratif. Une subvention de Fr. 25'000.-- est prévue. Mais M. Pansier n'est pas d'accord de reprendre cette manifestation.

Projet de danse et de théâtre au Trèfle-Blanc - Pour terminer, M. Lance mentionne qu'il fait partie de la concertation culturelle genevoise, une concertation entre tous les magistrats communaux : le magistrat de la ville de Genève délégué à la culture et le magistrat délégué à la culture du Conseil d'Etat. Ils se réunissent trois fois par an, pour parler des grands projets culturels au niveau de la région. De cette concertation est né un sous-groupe, chargé notamment de trouver des lieux pour des répétitions de danse et de théâtre sur Genève. Un urbaniste a été mandaté, il a proposé le secteur du Trèfle Blanc. Il présente des possibilités d'implantation de locaux, soit pour des étudiants, soit pour des artisans et artistes. A travers le nouveau fonds d'équipement communal, l'ensemble des partenaires de la Ville de Lancy auraient ces locaux à leur charge. Il a aussi proposé les coursives du Stade de Genève pour des répétitions de danse et de théâtre.

**11. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE -
Séance du 19 novembre 2009 -
Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT**

**a) Etude « Empreinte écologique et bilan carbone de la Ville de Lancy »
- Présentation par Mme Dubrova et M. Molineaux**

=====

Mme RICHERT présente le sujet : La commission reçoit Mme Dubrova du bureau d'études Maneco et M. Molineaux de l'association Terragir. Ils présentent les résultats de leur étude; étude menée dans le cadre d'un projet pilote de calcul de l'Empreinte Ecologique (EE) concernant une commune. Il s'agit d'un outil utilisé pour la première fois en Europe, à Lancy. Comme pour tout projet-pilote, cet outil est perfectible.

Cette étude menée sur deux fronts vise à connaître, d'une part, les quantités de rejet de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, par un Bilan Carbone, d'autre part, à connaître les dépenses en ressources énergétiques liées à la consommation des Lancéens et à l'impact de cette consommation sur la nature, par l'Empreinte Ecologique.

Cette étude permet à la Ville de Lancy, en observant les résultats, de prendre conscience de ce qui peut être fait dans le processus de développement durable dans lequel elle s'est engagée et d'être en adéquation avec l'article 73 de la Confédération suisse.

Rappel des constats devant lesquels nous sommes mis :

- le climat change
- les ressources écologiques sont en voie de raréfaction
- la société est de plus en plus dépendante des énergies fossiles (énergie solaire captée par les végétaux, stockée durant des milliers d'années), l'activité humaine exerce une pression croissante sur la biosphère.

L'Empreinte Ecologique se mesure en dépense d'énergie ou consommation en regard de la Biocapacité / habitant. La Biocapacité représente la quantité de « services écologiques » que la nature peut fournir grâce à sa capacité de renouvellement.

Séance ordinaire du 28 janvier 2010

D'une manière générale, l'Empreinte Ecologique au niveau mondial dépasse la Biocapacité depuis environ 20 ans, nous sommes en train d'épuiser le capital naturel accumulé au cours de milliers d'années. L'Empreinte Ecologique suisse est bien plus élevée que la moyenne mondiale, il faudrait 2,5 planètes si tout le monde vivait comme la moyenne suisse. L'Empreinte Ecologique lancéenne a montré qu'il faudrait 2 planètes si tout le monde vivait comme nous, Lancéens. En résumé nous dépensons plus que nos revenus en termes de ressources et nous recherchons des ressources ailleurs.

L'outil Bilan Carbone, qui est un outil bien reconnu scientifiquement, fait un inventaire de nos émissions, il prend en compte outre le CO₂, différents autres gaz : le méthane, le protoxyde d'azote (un composé de l'azote) et trois gaz fluorés mais pas l'ozone qui est un gaz secondaire. Ce sont le transport et le chauffage qui sont les facteurs les plus lourds d'émission de gaz à effet de serre (GES) sur notre territoire avec : env. 32 % d'émissions dues à nos déplacements qui sont effectués à 65 % actuellement en voiture, 25 % d'émissions dues, particulièrement, au chauffage : 76 % des surfaces chauffées le sont au mazout (malgré tout Lancy est plus chauffée au gaz que la moyenne suisse) et à la production d'eau chaude.

L'outil Empreinte Ecologique compare les niveaux de consommation avec l'impact sur les ressources naturelles, il prend en compte la consommation individuelle des Lancéens. Les sources de données ont été principalement les SIG, la Migros Ge pour les magasins de Lancy, la Commune de Lancy, la DGM, l'Office fédéral de la statistique, ce dernier servait de référence lorsque des données locales claires manquaient : la moyenne suisse était alors utilisée. Comme pour le Bilan Carbone on retrouve ici le poids de notre consommation d'énergie qui contribue à 76 % de l'EE de Lancy (la consommation d'énergie contribue principalement à l'EE pour tous les pays industriels).

L'étude a porté sur 5 secteurs de consommation :

1. les services (c'est à dire assurance, banque, santé, administration publique et loisirs) dont l'impact représente 30 %
 2. le logement = 25 %
 3. l'alimentation = 19 %
 4. la mobilité = 19 %
 5. les biens (appareils ménagers, électroniques...) = 8 %
- = présentation imagée de l'empreinte écologique de Lancy.

Malgré certaines insuffisances dues à l'absence de données locales et au fait qu'elle ne s'adresse pas aux entreprises locales, l'Empreinte Ecologique est un bon outil pédagogique pour sensibiliser et donner des pistes.

Sans entrer dans les détails des conclusions présentées par l'étude à la Ville de Lancy nous constatons que notre EE peut être déjà réduite par notre comportement individuel : face à notre alimentation, à notre chauffage, à notre mobilité, à nos achats.

D'une manière générale, la convergence des deux démarches BC et EE a permis la proposition d'actions au niveau de la Commune :

- optimiser les déplacements avec la mobilité douce, les transports collectifs (le tram est trois fois moins gourmand en ressources que la voiture)
- optimiser la rénovation des bâtiments
- optimiser l'utilisation d'énergies renouvelables
- optimiser le recours à des entreprises locales
- optimiser la diminution des emballages et le tri des déchets

Désormais, nous Lancéens, nous pouvons participer peu ou prou à l'effort proposé pour permettre plus d'équilibre entre consommation et Biocapacité.

Séance ordinaire du 28 janvier 2010**b) Politique du gaz naturel des SIG - Présentation par M. Serge Micallef des SIG**

=====
Mme RICHERT présente le sujet : Nous recevons M. Micallef des Services industriels genevois. La commune possède 4 véhicules qui fonctionnent au gaz naturel, elle est pilote en matière de véhicules propres. Bien que l'objectif escompté en Suisse de 12'000 véhicules ne soit pas atteint, il y en a 7'200 actuellement, on a compté 23 % de véhicules ; en plus, en ce qui concerne les bus entre 2007 et 2008 et entre 2006 et 2007 les SIG ont vendu le double de gaz. Il y a 109 stations équipées. Le nombre de véhicules est naturellement lié au nombre de stations proposées. Toutes les voitures à gaz fonctionnent aussi avec de l'essence, un interrupteur permet de basculer d'un mode à l'autre.

Les types de gaz

- le GPL, c'est un gaz liquéfié issu du pétrole, il est lourd et empêche le stationnement en garage fermé
- le *gaz naturel*, c'est une énergie fossile, il provient de la mer du Nord, il est acheminé par gazoduc, c'est du méthane, il est plus léger que l'air, il est non toxique, il produit moins de CO2
- le *biogaz*, c'est une énergie renouvelable issue de la macération de déchets organiques, il est neutre en CO2, sa qualité correspond à celle du gaz naturel, actuellement, le carburant gaz naturel (GNC) offert en station contient 20% de biogaz

Les avantages

- le GNC est plus économique: Fr. 1,11 le litre équivalent essence à Genève (le biogaz qu'il contient est complètement détaxé, plus de biogaz est injecté plus le prix est baissé)
- 1kg de gaz représente 47 % d'énergie de plus
- le rendement des voitures est comparable mais des variantes de 5 à 10 % existent
- il faut moins d'énergie pour extraire le gaz naturel que pour les autres combustibles
- les Services industriels genevois versent une subvention de 1000Fr à l'achat d'un véhicule fonctionnant au gaz
- les SIG maîtrisent la qualité du gaz, son prix et le réseau de remplissage

Les inconvénients

- de même que pour le pétrole les réserves de gaz naturel vont s'épuiser
- le nombre de stations est encore insuffisant
- l'autonomie des voitures est faible mais c'est en train de changer
- toutes les marques ne fabriquent pas de véhicules à gaz
- le prix est supérieur de 2000 à 4000Fr par rapport aux véhicules standards

c) Divers

=====

Mme RICHERT présente le sujet : Il s'agit de 2 informations et de 4 remarques :

Les membres de la commission reçoivent deux documents : une information concernant les consommations d'électricité, d'eau, de mazout, de gaz, dans la commune - une information concernant une *campagne de sensibilisation* sur le recyclage en entreprise.

Une remarque est refaite à propos du débit de l'eau dans les toilettes de la salle communale. Deux autres remarques font état d'une grande puissance d'éclairage dans la salle des mariages et dans la salle du Conseil municipal, pour cette dernière, les ampoules ont déjà été modifiées, il est proposé de revoir le bandeau lumineux car un changement de tout le système serait trop onéreux. Une dernière remarque concerne l'abattage des arbres dans le Parc Emile Dupont, leur remplacement commençait justement le jour même.

Séance ordinaire du 28 janvier 2010**12. COMMISSION DES SPORTS - Séance du 26 novembre 2009 -
Rapporteuse : Mme Carole ESTOPPEY**

Ski-Club - Audition de M. Ferrari, Président

=====

Mme ESTOPPEY présente le sujet : Le ski-club de Lancy, avec à sa tête un comité composé de 7 personnes dont le président M. Ferrari, est fort d'une centaine de membres adultes et enfants. 35 moniteurs assurent l'enseignement du ski, dont 26 ont reçu une formation Jeunesse et Sport. Le club a aussi la chance de pouvoir compter sur deux nounous et un retraité pour donner des coups de main lors des sorties.

Le ski-club ne forme pas ses membres à la compétition car il accueille surtout des débutants. Le club communique par un site Internet, de la publicité dans le journal Le Lancéen et par des flyers tout ménage et il y a aussi eu un article dans la Tribune de Genève.

Au programme de cette saison, 6 mercredis et 5 samedis de ski déjà tous complets, 2 courses nocturnes en raquettes, une soirée de clôture et un week-end de formation pour les moniteurs. A chaque sortie, un car de plus de 50 places est affrété.

Malheureusement, le ski-club n'organise plus de camp en février, faute d'inscriptions suffisantes. Cependant, les organisateurs ne savent pas si c'était par manque de communication ou à cause d'un prix trop élevé ?

Côté finances, le club se porte bien, à noter toutefois une légère perte sur l'exercice 2008-2009 mais il ne cherche pas, outre mesure, à faire de l'argent.

**13. RESOLUTION DU PARTI DEMOCRATE CHRETIEN
« PROPRIETE SITUEE AU 96, ROUTE DU GRAND-LANCY »**

Mme REY : Donne lecture de la résolution :

« Exposé des motifs

Lors de la séance du Conseil municipal du 15 octobre 2009, il a été décidé de démolir le bâtiment 96, route du Grand-Lancy, mis à disposition de l'Association La Virgule, et de reconstruire un bâtiment de mêmes gabarits, volume et emplacement.

L'affectation de ce bâtiment n'était pas précisée. A été également évoquée la mise en valeur de la parcelle longeant le chemin de Sous-Bois, sur laquelle une étude, établie par un architecte mandaté par le Conseil administratif, arrivait à la conclusion qu'il était possible de construire un bâtiment.

Actuellement, malgré une situation économique difficile, il est toujours problématique à Genève de trouver des logements répondant aux besoins de l'entier de la population. Ainsi, certaines catégories, étudiants, familles monoparentales, jeunes célibataires et personnes rencontrant des difficultés passagères dans leur vie, ne bénéficient pas d'un logement simple avec loyer en rapport, qu'elles pourraient assumer malgré leur faible revenu. Dans ce cadre, une partie de ces logements pourra être mise à disposition de l'association la Virgule.

Compte tenu de cette carence, le groupe Démocrate-chrétien propose qu'une étude soit entreprise en vue de la réalisation de logements répondant à ces types de demandes, sur la propriété communale sise 96, route du Grand-Lancy, selon les potentialités déjà définies par l'étude entreprise antérieurement.

Séance ordinaire du 28 janvier 2010

Considérant les besoins croissants d'une partie de la population pour des logements appropriés à une situation particulière et passagère

le Groupe Démocrate-chrétien propose que le Conseil administratif engage des études pour la conception et la réalisation de logements tels que décrits ci-avant, selon le concept suivant :

- *Utiliser le potentiel à bâtir sur l'ensemble de la parcelle N° 3172 sise 96, route du Grand-Lancy*
- *Prendre en compte dans cette étude le vote du Conseil municipal du 15 octobre 2009 demandant la démolition du bâtiment existant et la reconstruction de mêmes gabarits, volume et emplacement*
- *Dans l'étude, prendre en compte les options de construction économiques telles que préconisées par l'Etat de Genève pour la réalisation de logements HBM LUP*
- *Charger la Commission des affaires sociales, avec l'appui du service des affaires sociales de la Ville de Lancy, de préciser l'affectation ainsi que le rôle et les besoins de l'association la Virgule, la typologie et le nombre des logements en fonction des situations citées dans l'exposé des motifs*
- *Charger la Commission des travaux et constructions, avec l'appui du service des travaux et constructions de la Ville de Lancy, de définir l'implantation, les volumes et les techniques de construction économiquement supportables ».*

M. ANNEN : L'Union Libérale-Radicale soutiendra cette résolution en se réjouissant enfin de pouvoir se prononcer sur l'affectation de cette parcelle. Notre groupe se positionnera sur l'affectation très claire et prioritaire à nos yeux, soit une construction avec, comme but principal, les logements étudiants ainsi que celui des lancéens dans une situation difficile. Il est important de soutenir l'avenir de notre jeunesse au vu de la pénurie de telles infrastructures sur le canton, et de répondre aux vrais besoins des communiens.

L'affectation de cette parcelle et l'implantation de l'Association La Virgule nous posent un problème. Effectivement, nous ne pouvons accepter que soit accueillie sur cette parcelle et subventionnée par la commune une association aux agissements illégaux, je m'en explique.

Comment passer sous silence les déclarations d'une responsable de cette association, en date du 6 janvier 2010, dans un quotidien genevois, où elle assumait totalement le fait d'accueillir des sans-papiers, alors que, lors d'une commission, on nous avait juré que tel n'était pas le cas. Je ne porterai pas de jugement sur cette position, mais plutôt sur l'exemple que doit donner la commune, et ne peux soutenir des actes illégaux avec les finances publiques.

Nous soutiendrons donc cette résolution, en demandant que soit rajouté à celle-ci le passage devant la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs de ce dossier, leur demandant également de supprimer la phrase « ainsi que le rôle et les besoins de l'Association La Virgule ».

M. ALONSO : Voilà, nous aboutissons à 6 ans d'une politique d'empêchement, d'une politique qui refuse de voir que les jeunes qui habitent à la Virgule, ce sont des lancéens puisque leur domicile est sur la commune, une véritable attaque xénophobe contre les gens qui sont les plus nécessiteux de notre commune. Cela veut dire, on n'a pas le droit de vivre sur Lancy, même si c'est sous une forme illégale, comme le dit notre ami, à qui je demanderai de démontrer cela devant un tribunal, parce que concrètement, ce sont des déclarations graves. Ce sont des mesures très graves. Alors, le parti Socialiste est contre cette résolution parce qu'elle s'attaque à une association qui fait du véritable travail social.

Je rappelle que, si cette association existe sur notre commune, c'est aussi parce que notre Conseil municipal ne fait pas son travail. A partir de ce moment-là, le parti Socialiste va refuser cette résolution car elle comporte des éléments xénophobes, des éléments d'exclusion, c'est donc l'aboutissement de toute une politique qui a été celle d'empêcher que le renouvellement de la Virgule puisse se faire. Je rappelle pour mémoire que depuis 2004, on a toujours parlé du renouvellement du Point Virgule, et tout d'un coup, aujourd'hui, on veut mettre sous tutelle une association qui est donc une association légale et qui fait du travail pour la société et pour les plus démunis. A partir de là, je crois que la légalité s'applique de toute manière, la question est de savoir jusqu'où on veut la pousser, s'il vaut mieux que les gens soient dans les rues à Lancy puis qu'ils demandent l'aumône, ou des gens qui ne crèvent pas de froid dans les rues.

Séance ordinaire du 28 janvier 2010

M. PERRENOUD : Je vais calmer le jeu. Il est clair que notre groupe ne peut qu'accepter cette résolution. En effet, un nombre important d'éléments figurant dans vos propositions sont les sujets de notre programme, voire de notre campagne. Le manque cruel de logements est aussi l'une de nos préoccupations prioritaires, nous n'allons pas refaire le débat ce soir. Nous encourageons également la mise en valeur de certains terrains de la commune et effectivement, il nous semble nécessaire d'optimiser les surfaces exploitables, voire de déclasser certaines parcelles non cultivables. La création de logements sociaux destinés aux besoins urgents de citoyens sinistrés est pour nous une nécessité. Il nous paraît évident que ces logements devraient être gérés par le service des affaires sociales et ne soient attribués qu'aux citoyens, qu'ils soient confédérés ou étrangers, mais justifiant de quelques années de résidence légale en Suisse.

Par contre, nous nous opposerons fermement à ce que certains logements soient gérés par l'association « La Virgule ».

M. PROGIN : De toute évidence, il me semble que notre préopinant Socialiste n'a pas bien lu la résolution parce que justement nous, on souhaite qu'il y ait plus de logements d'urgence dans la commune pour accueillir les gens qui sont dans la précarité. Je ne vois pas de relent xénophobe dans notre démarche, bien au contraire. Si nos « cousins » souhaitent amender notre résolution, ils seraient gentils de ne pas nous prêter leurs propos.

M. MARCHIANDO : Juste une petite remarque à M. Annen. Les SDF, comme vous le dites, sont accueillis aux roulottes. Ils ne viennent pas au Point Virgule, ce sont des gens qui sont en phase de réinsertion, des gens qui ont un projet pour retrouver leur autonomie, après avoir passé une phase un peu critique dans la vie, soit de l'alcoolisme, soit un divorce, soit la maladie. Voilà la situation du Point Virgule.

L'association La Virgule n'est pas qu'une association de gestion de logement, mais une association d'aide de réinsertion, et, dans ce cas-là, elle fait un travail qui a été même jugé utile, puisqu'elle a été récompensée par la « Julie », la journaliste qui écrit dans l'Encre Bleue. Récompense qu'elle a partagée avec deux autres associations au mois de décembre dernier, pour dire que ce n'est pas qu'une association totalement illégale, comme vous le dites.

Personnellement, je ne suis pas opposé au fait qu'on construise pour les étudiants, pour les personnes et les familles monoparentales bien au contraire, simplement, j'aimerais bien que La Virgule qui a quand même 10-15 ans de travail dans la commune, puisse continuer son activité, et cela fait partie du rôle social aussi de la commune de soutenir les personnes qui sont en difficulté, même si, théoriquement d'une manière ou d'une autre, ce ne sont pas des lancéens. Qu'est-ce que veut dire un lancéen, si ce n'est une personne qui habite à Lancy ? Il ne faut pas oublier que peut-être des gens qui ont habité à Lancy peuvent se trouver dans une situation difficile et aller demander de l'aide dans une autre commune. Certains disent que ceci doit être réservé aux lancéens, est-ce qu'il faut alors que les autres communes se mettent à demander de l'argent à Lancy pour accueillir des gens qui y proviennent ? Non pas pour moi, c'est une mauvaise idée.

Par conséquent, le groupe Socialiste propose les amendements suivants à la résolution qui a été présentée. Au 2ème paragraphe : je rajouterai « Prendre en compte dans cette étude le vote du Conseil municipal du 15 octobre 2009 demandant la démolition du bâtiment existant et la reconstruction de même gabarit, volume et emplacement « *attribué à la Virgule* ».

Au 4ème paragraphe : Charger la Commission des affaires sociales, avec l'appui du Service des affaires sociales de la Ville de Lancy, de préciser l'affectation, la typologie et le nombre des logements en fonction des situations citées dans l'exposé des motifs « dans le cadre d'un deuxième bâtiment à construire sur la même parcelle ». Voilà ce que je rajoute.

M. RENEVEY : Deux, trois remarques tout de même. Comme vous le savez, nous avons eu un certain nombre, pour ne pas dire plus, un nombre certain de séances de la Commission des travaux quant à

Séance ordinaire du 28 janvier 2010

l'implantation de ce bâtiment. Fallait-il une démolition ? Fallait-il une rénovation ? Vous savez tout aussi bien que moi que la Commission, après un grand nombre de séances, est partie du principe qu'il était plus intéressant finalement de démolir et d'arriver au même emplacement.

Ensuite, il a été évoqué le fait, puisque certains parlaient que l'attribution n'avait pas été discutée, que la construction allait pour les habitants de la Virgule actuels. A partir du moment où on démolissait et on reconstruisait, il fallait bien les loger pendant la phase des travaux, et nous avons même évoqué la construction de pavillons provisoires. Ce qui montre bien qu'il est évident que cette discussion a bien porté sur les habitants de la Virgule, et donc sur le fait de savoir s'il était plus opportun de rénover ou de reconstruire pour ces habitants-là, puisque, encore une fois, on se souciait pendant la phase des travaux de savoir où est-ce qu'on allait les mettre.

Il y a eu formellement un vote le 15 octobre 2009 qui était une démolition-reconstruction et qui avait porté sur une demande de renseignements préalable qui avait permis de préciser qu'il était possible de reconstruire à cet emplacement. Cette demande de renseignements portait l'intitulé « construction d'une maison d'habitation à affectation sociale ». Maintenant, j'aimerais aussi rappeler que, suite à ce vote, nous avons lancé un appel d'offres auprès de différents architectes en vue de ce qui avait été demandé à une très large majorité par ce Conseil municipal, à savoir cette démolition-reconstruction, et nous venons de recevoir les propositions des architectes. Je vous rappelle surtout le caractère d'urgence de la situation. J'ai dit à plusieurs reprises à la Commission des travaux : ce bâtiment est en ruine, il n'est pas seulement vétuste, il est en ruine, il y aura la chaudière qui devra être changée de toute manière à très court terme. C'est un bâtiment qui est en très mauvais état, nous avons de nombreuses infiltrations d'eau de manière générale, cet hiver avec la neige, il a fallu aussi faire des travaux en urgence puisqu'il y avait de très nombreuses infiltrations d'eau à cause de la situation hivernale, et que, si nous nous lançons dans une étude supplémentaire en vue d'une réalisation d'un bâtiment plus grand qui pourrait éventuellement permettre de loger diverses catégories de population. Il ne faut pas oublier que, pour un bâtiment de ce type, il faut arriver jusqu'à la réalisation, au plus tard à 4-5 ans, et c'est quelque chose qui est extrêmement problématique par rapport à la situation du bâtiment actuel.

C'est vrai qu'il y avait eu un vote de ce Conseil municipal pour cette 1ère phase, avec la garantie d'avoir à court ou moyen terme, une extension à savoir, un autre immeuble à côté qui pourrait contenir ce qui fait partie de la résolution du groupe PDC. Encore une fois, tout remettre en cause à l'heure actuelle par rapport à cette situation, qui encore une fois, est une situation d'urgence, me semble extrêmement problématique.

M. MATHIEU : Il y a quelques temps, notre Conseil municipal validait par consensus le principe d'aller de l'avant sur la parcelle du 96, route du Grand-Lancy de la manière suivante :

- démolition et reconstruction rapide selon les mêmes volumes de la villa actuelle
- construction dans un second temps d'un autre bâtiment sur la même parcelle, bâtiment à vocation sociale

Les Verts ont donné leur accord à cette proposition et ils y restent attachés. En effet, les Verts prônent une politique de soutien à toute forme d'exclusion, donc l'accueil d'étudiants, de familles monoparentales ou de toute autre personne momentanément ou durablement à la rue.

La proposition PDC a le défaut de remettre en cause le consensus trouvé dernièrement, mais surtout de retarder la reconstruction d'un bâtiment d'un état lamentable actuellement. Repoussé de plusieurs années, ce chantier coûterait plus cher, sans parler de tout ce qui reste à entreprendre pour « faire tenir debout » ce bâtiment vraiment branlant au 96, route du Grand-Lancy, et aussi ce qui a été investi en étude.

Enfin, les Verts restent persuadés de l'utilité de la Virgule. Pour ces raisons, les Verts n'entreront pas en matière sur cette résolution et vous demandent de faire de même.

Séance ordinaire du 28 janvier 2010

M. ANNEN : Juste apporter quelques petites précisions à M. Alonso, qui, comme l'a dit M. Progin, n'a pas bien dû bien lire la résolution. Je l'ai relue, je ne vois en aucun cas dans cette résolution que l'on parle d'étrangers, ou alors, peut-être pour les Socialistes, quelqu'un qui est pauvre, est un étranger ! A priori, on connaît des suisses qui sont pauvres et les étrangers ne sont pas tous pauvres. Je sais que quelquefois, on a un peu de peine à se comprendre. On se comprendra peut-être un peu mieux en discutant devant un verre.

J'aimerais revenir par rapport à l'intervention de M. Marchiando. Je n'ai jamais dit que l'association La Virgule était une association illégale. J'ai juste précisé que, lors d'un journal, dans un article de la Tribune de Genève du 6 janvier, un des responsables soutenait et assumait le fait d'accueillir des sans-papiers, et je suis désolé, de mon point de vue, la commune, ne peut pas accepter ce genre de choses. Vous pouvez retourner dans les procès-verbaux de la Commission des affaires sociales, on nous a toujours dit que cela n'était pas le cas. Pour moi, il y a un problème à ce niveau-là.

Deuxièmement, j'aimerais qu'on ait une fois le courage, cela fait 3 ans que je suis dans ce Conseil municipal, 3 ans que je vois passer des budgets, et 3 ans que j'entends tousser tout un chacun lorsqu'on parle de subventionnement de l'association La Virgule. Alors, une fois pour toutes, acceptez ce débat. Acceptez, et nous accepterons le vote démocratique, la décision démocratique claire et précise.

Je suis désolé de revenir sur ce que disait M. Renevey, mais lorsqu'on a parlé d'un bâtiment social, le social n'est pas l'apanage de La Virgule, il y a d'autres services, dont le service des affaires sociales de la commune de Lancy qui est évoqué dans cette résolution. Donc, arrêtez de nous faire tenir des propos que nous ne tenons pas. Nous tenons à ce que les choses soient claires, et qu'une fois pour toutes, on ait le courage au sein de ce Conseil municipal et qu'on arrête sous forme de boutade en disant, oui, il y a urgence, une fois pour toutes, décidons-nous de savoir si cette parcelle est affectée ou non à l'association La Virgule, et toutes les personnes ici accepteront la décision démocratique qui sera prise par ce Conseil. Ayez ce courage, cela fait 3 ans que j'entends tousser, j'aimerais bien qu'au prochain budget, on ne tousse plus sur ce point et qu'on puisse savoir exactement où va cet argent.

Mme CASUTT : Je voulais juste revenir sur ce que disait M. Renevey par rapport à la construction du bâtiment qu'on a acceptée au mois d'octobre. On aimerait que cela aille le plus vite possible et qu'on ne revienne pas après en arrière sur ce qui va devoir être fait. Le fait que vous ayez déjà des projets en cours ne remet pas du tout en question la résolution, au contraire. Si on en discute maintenant dans les Commissions sociale et travaux, cela permettra le jour où les propositions arrivent, de dire ok, on y va, ok, il faut changer cela, et on peut y aller directement, et cela ne nous empêche pas de regarder en même temps à côté pour le reste de la parcelle, pour voir ce qu'on peut y faire pour améliorer les logements pour des personnes qui sont en difficulté. Ce peut être également des personnes âgées. Je crois qu'on est tous conscients que c'est un besoin, je suis très surprise que les Socialistes n'adhèrent pas à cette résolution - plus socialiste, on ne peut pas - elle n'exclut personne.

Si vous vous sentez exclus au niveau de la Virgule, c'est peut-être que vous avez peur qu'on regarde d'un peu trop près ce qui s'y passe, et on trouve peut-être avec la Commission sociale qu'elle n'a plus de raison d'être sur la commune de Lancy. Avec notre résolution, on n'a pas exclu, on n'a jamais mis de côté, on est d'accord d'en discuter pour voir dans quelle mesure elle va prendre possession des nouveaux bâtiments, et dans quelle mesure, on peut faire aussi d'autres choses, parce qu'il n'y a pas que la Virgule, il y a d'autres personnes qui ont des besoins à Lancy.

M. RENEVEY : J'aimerais simplement remercier M. Annen d'avoir enfin le courage de prendre position quant au bâtiment la Virgule, parce que si je ne prends que cette législature, après 2 ans et demi de mandat, après environ une dizaine de séances de la Commission des travaux pour savoir s'il faut démolir, reconstruire, agrandir, etc., enfin il pose réellement la question de savoir s'il faut maintenir la Virgule ou pas. Je trouve simplement regrettable qu'après tout ce temps, on arrive seulement maintenant où l'on parvenait à un consensus pour cette démolition-reconstruction à ce que ce débat ait lieu. Je trouve regrettable qu'il n'ait pas eu lieu bien plus tôt.

Séance ordinaire du 28 janvier 2010

M. BONFANTI : M. Annen, vous dites que c'est illégal, on a un sérieux problème, c'est qu'actuellement, dans les écoles primaires ou autres, il y a des enfants qui sont sans-papiers, donc en fait, on ne respecte déjà pas la loi.

Il ne faudrait pas assimiler les personnes qui sont sans papiers à des personnes qui sont soit terroristes, soit qui ne respectent pas la loi. On peut être sans-papiers, mais on peut quand même s'occuper de ces personnes-là. L'important est de savoir si on veut répondre à un besoin qui existe auprès de la population lancéenne. Porter le débat sur des sans-papiers ou pas, ce n'est pas le plus fondamental à mes yeux.

M. AUGSBURGER : J'aimerais vous montrer un plan qu'on a reçu, où nous avons des surfaces constructibles qui sont le double de ce que l'on nous a montré. On fausse déjà le débat au départ.

Ensuite, sur cette parcelle-là, il y a 4 ans, j'avais demandé qu'on construise des logements en système conteneur. Pour faire 15 logements, cela prend une année. On aurait une fois osé faire quelque chose Minergie, doublé, tout ce que vous voulez, c'est construit en moins d'une année, on relogeait tout le monde dans ces conteneurs, et on construisait de l'autre. Maintenant, on vient nous dire, ça va prendre du temps, bien sûr, que ça prend du temps, personne ne prend de décision.

M. ALONSO : En fait, pour nous Socialistes, il était clair que le consensus portait sur l'effet de reconstruction de la Virgule et d'étudier la création d'un bâtiment à côté. Pour nous, c'était clair que c'était les deux. C'est pourquoi la résolution nous surprend. Pour nous, on avait réussi un consensus qui a quand même mis 6 ans à se faire, et nous croyions que nous étions tous d'accord pour que les choses se fassent, on démolit la Virgule, on reconstruit et reloge les gens de la Virgule. Aujourd'hui, il est question de ne plus reloger les gens. Ceci pour nous est inacceptable, d'autant plus, je crois que l'on ne va plus tousser, quelle est la raison de vouloir vraiment détruire une association lancéenne ? Quelle est la raison ? Le débat s'engageant, ce n'est pas ce que dit la résolution du PDC, quelle est la raison ; pour moi, qu'un Socialiste s'attaque à une association, pour moi, cela n'a pas de sens pour moi, et pourtant c'est ce que nous sommes en train de faire.

Nous aimerions que les amendements qui ont été cités soient pris en compte afin de respecter ce que nous avons décidé tous ensemble, sans tousser.

M. PROGIN : Juste encore une fois revenir sur le fait que notre résolution a pour but d'avoir du logement d'urgence pour accueillir les gens qui sont dans le besoin et que, de toute évidence, les consensus ne sont pas les mêmes pour tout le monde. D'un côté on a les détracteurs et de l'autre côté les amateurs, les pros pour ne pas dire les membres pour certains. Donc, il y a un débat à avoir sur l'affectation, sur les modalités de cette affectation ou l'éventualité d'une non-affectation. Ce n'est pas nous qui l'avons annoncé, c'est notre préopinant, mais en tous les cas, la résolution n'empêche pas du tout cette affectation, bien au contraire, elle fait ouvrir le débat et, de toute évidence, le débat on en a besoin comme le démontre les discussions de ce soir.

M. VITALI : J'ai relu aujourd'hui la résolution. Tout a été dit, je suis déjà content. On est pratiquement tous de gauche ce soir. Je voulais juste, au 3ème paragraphe, pour être d'accord avec le PDC, c'est de dire à la fin de la dernière phrase - dans ce cas une partie des logements pourrait être mise à disposition de l'association de la Virgule - je préférerais dire : « en tout cas, déjà ce qui existe serait déjà mis à disposition de la Virgule », et la suite.

M. FAVRE : Le bâtiment va être démoli, donc ce n'est pas ce qui existe.

M. VITALI : S'il va être démoli et renouvelé, qu'en tout cas, cette partie-là sera déjà dédiée à la Virgule. Je demande simplement cette modification.

M. ANNEN : Les débats comme le demande la résolution doivent se faire en Commission des affaires sociales, et se feront en Commission des affaires sociales. J'enlève l'amendement que j'avais proposé et je

Séance ordinaire du 28 janvier 2010

soutiendrai telle quelle la résolution du PDC. Je demanderai à nos collègues de gauche d'arrêter de vouloir obstruer le débat et d'accepter cette résolution et qu'on en parle enfin clairement lors des commissions.

Ce n'est pas ici que doit avoir lieu le débat, on n'a pas les papiers en mains, on n'a pas tout ce qu'il faut, on n'a pas tout ce que l'on doit avoir, et puis, je pense que cela doit se faire dans le calme d'une commission afin que les choses puissent avancer, si on veut faire avancer les choses, parce que le social est une chose importante. Après, on a des buts, on a d'autres priorités dont on en discutera, ce n'est pas maintenant, le moment d'en discuter. Le groupe ULR, soutiendra la résolution telle quelle, sans amendement, et nous demandons à la gauche de faire la même chose afin qu'on puisse avancer les choses.

M. MATHIEU : Je demande, pour avoir exactement la même démocratie que M. Annen, à ce Conseil de respecter son propre vote du 15 octobre 2009.

M. BAERTSCHI : Je ne voulais pas nécessairement intervenir parce qu'on avait ce soir plutôt un problème d'aménagement, que d'attribution, un problème de construction, mais je vois que le débat dérape sur des propos que je trouve relativement inacceptables de M. Annen qui me fera le plaisir de bien vouloir de manière écrite de prouver ce qu'il dit. Cela signifie que depuis 15 ans, selon vous, la Ville de Lancy soutient une association illégale, ce sont des propos que j'espère vous saurez certainement nuancer lorsqu'il faudra entrer dans le détail.

Maintenant, pour la politique sociale, je crois qu'on entre gentiment dans une politique sociale de la Ville de Lancy, ce qui me fait assez plaisir, simplement, je ne trouve pas que ce soit le lieu de faire cela, et le PDC n'a pas vraiment choisi l'excellent moyen de présenter une résolution, de régler ou d'aborder cette question. Simplement vous dire que le problème des exclus parce qu'il s'agit un peu de cela maintenant en terme de logement, qu'ils soient sans abri, qu'ils soient étrangers et qu'ils soient suisses, qu'ils soient étudiants ou en tout cas difficiles d'accès, qu'ils soient familles monoparentales, qu'ils soient femmes qui se trouvent le dimanche soir avec les enfants, tout ceci est évidemment un projet que le service des affaires sociales est en train d'examiner. On voulait le faire un peu dans la sérénité, et nous étions contents que le Conseil municipal ait pris la décision au mois d'octobre d'enfin arriver à calmer le jeu, pour qu'enfin, nous puissions arriver dans la commission des affaires sociales avec un projet. Maintenant, on remet tout cela en question, c'est extrêmement gênant. Moi, j'aimerais bien quand même que ce soir, le PDC, si c'est vraiment son intention, redise qu'il n'a pas l'intention de court-circuiter la décision du 15 octobre 2009, mais que la décision du 15 octobre reste d'actualité et que, à côté, il y ait en même temps, les travaux pour la démolition-rénovation puissent se faire et continuer les débats sur une augmentation de la surface afin de ne pas attendre 3-4 années sur un projet qui doit à tout prix se faire.

M. FAVRE : Comme vous mettez en cause le PDC et ne pouvant répondre, je souhaite laisser la parole à mon groupe et ensuite, on fera une synthèse.

M. PROGIN : De toute évidence, je pense que pour la prochaine résolution, on va écrire plus gros, car certains ne sont pas arrivés à la lire, surtout la gauche. On cite au 2ème paragraphe de la résolution « Prendre en compte dans cette étude le vote du Conseil municipal du 15 octobre 2009 », alors si c'est le renier, je ne vois pas comment on pouvait être plus clairs que cela. Il est évident qu'il faut prendre en compte ce vote dans le cadre de cette résolution.

M. BAERTSCHI : Je vous remercie de le redire.

M. FAVRE : On va faire deux votes. Un vote sur les amendements proposés par le groupe Socialiste, ensuite le vote de la résolution telle quelle.

Point I : « Prendre en compte dans cette étude le vote du Conseil municipal du 15 octobre 2009 demandant la démolition du bâtiment existant et la reconstruction de mêmes gabarits, volume et emplacement attribués à la Virgule ».

Séance ordinaire du 28 janvier 2010

Point III : « *Charger la Commission des affaires sociales, avec l'appui du service des affaires sociales de la Ville de Lancy, de préciser l'affectation, la typologie et le nombre des logements en fonction des situations citées dans l'exposé des motifs dans le cadre d'un deuxième bâtiment à construire sur la même parcelle* ».

Vote refusé par 18 non et 12 oui.

M. BONFANTI : Je demande un renvoi en Commission des affaires sociales pour en discuter.

M. FAVRE : Celles et ceux qui acceptent la proposition de M. Bonfanti.

Renvoi en Commission refusé par 20 non.

M. FAVRE : On vote la résolution telle que proposée par le groupe PDC.

Résolution acceptée par 19 oui - 10 non - 1 abstention. (Voir Annexe).

14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. PERRENOUD : Je veux vous communiquer la répartition du groupe dans les diverses commissions : Suite à l'élection de notre ami M. Patrick Lussi au Grand Conseil, le groupe UDC a pris la décision de réorganiser complètement l'attribution des commissions du Conseil municipal dès le 1er février 2010 pour lui permettre d'assumer correctement sa nouvelle charge dans l'attente de sa prochaine démission et, ceci pour être en conformité avec nos statuts.

Mme Corinne Florey Bardet / Commissions de la culture - affaires sociales - finances et gestion des immeubles locatifs

M. Dominique Zehfus / Bureau - Commissions environnement et développement durable - aménagement du territoire - sports

M. Philippe Perrenoud / Commissions administration, affaires économiques et communication - sécurité - travaux et constructions.

M. ERETZIAN : Je fais une proposition au Conseil administratif concernant le parc Louis-Bertrand. Les enfants ont une belle place de jeux, ce terrain est interdit aux chiens, et je crois qu'il y a un projet. Je propose que soit étudiée une zone de biodiversité étant donné qu'on diversifie le quartier et que c'est la politique du Conseil Fédéral pour cette année.

Mme CORMINBOEUF : Je propose, en attendant l'aménagement de l'esplanade de Lancy-Sud, que le marché des Palettes retrouve vie, en installant des bancs de marché devant la Maison Civiq. Les maraîchers sur la place du 1er-Août se déclarent intéressés à ouvrir un nouveau marché aux Palettes. Je fais cette proposition au Conseil administratif pour voir comment aller de l'avant, les habitants de Lancy-Sud et moi-même vous en remercions.

Mme ESTOPPEY : Au nom du groupe ULR, je vous annonce que M. Yves Page remplacera M. Aeschbacher à la Commission de la sécurité et à la Commission de l'aménagement du territoire.

M. ZEHFUS : Nous avons tous reçu les décomptes de jetons de présence pour l'année 2009. Pour ma part, il y avait une erreur, je fais beaucoup de rapports d'accord, mais j'étais procès-verbaliste d'une commission et les jetons du rapport manquaient. Pour revenir à la dernière Commission des sports, le Président était en retard, mais le procès-verbaliste absent. Pour que ce cas de figure ne se représente pas, j'aimerais savoir si on ne pourrait pas indemniser mieux le commissaire qui fait le rapport et le procès-verbal, étant donné que c'est un travail long et fastidieux. Pour ma part, j'attends un décompte rectifié de l'administration.

Séance ordinaire du 28 janvier 2010

La déchetterie du Vieux-chemin-d'Onex, bien qu'étant sceptique à la base de cet aménagement, je pense que ce nouvel emplacement répond à l'attente de toute une petite région de notre commune, et d'ailleurs j'attends avec impatience cette année, dans une prochaine Commission de l'environnement, les statistiques sur la récupération et les tris, en espérant que les chiffres donneront raison à cet emplacement. Pour y accéder depuis Lancy-Centre, on prend le cheminement qui traverse le square Clair-Matin, pour arriver directement en face du collège, puis en tournant à gauche, on prend un léger cheminement, voire trottoir, qui longe le Vieux-chemin-d'Onex pour arriver soit devant un bout d'herbe, une barrière, soit devant des parkings, puisque c'est une zone illimitée, donc des fois, on ne peut pas passer. Je demande l'aménagement d'une petite entrée d'une quinzaine de mètres. Vous pourriez mettre simplement des copeaux en bois, on arriverait très bien à cette déchetterie, sans passer par la route, surtout qu'à certaines heures, vu que le Vieux-chemin-d'Onex est un chemin « Riverains autorisés », il y a un important trafic de transit.

Concernant la course pédestre du 27 mars 2010, il y a une dizaine d'années, un Conseiller municipal avait fait la remarque pour dire que les coureurs de Lancy sont les parents pauvres. Dans les autres communes, ils ont leur logo, et nous les 3 ou 4 « pinquelis », on se trouve sans rien. J'aimerais savoir si cette course sera à nouveau défrayée aux participants, et d'avoir un simple tee-shirt avec « Je suis bien à Lancy » nous satisferait. J'attends la réponse ainsi que les inscriptions au carnotzet.

Mme RICHERT : Il s'agit d'une information. Au cours de la marche du 19 septembre pour le tram 17, M. Patrice Plojoux, président du Conseil d'administration des TPG, avait promis l'organisation d'un forum. Ce forum aura lieu le lundi 29 mars prochain à la salle communale du Grand-Lancy. Nous avons eu une réunion préparatoire mardi soir avec M. Plojoux, M. Bonzon, directeur général des TPG, M. Baertschi, notre Conseiller administratif en charge de l'aménagement et moi-même, représentante des pétitionnaires. Je vous invite à participer très chaleureusement à ce forum.

M. AUGSBURGER : J'aimerais tout d'abord remercier le service d'entretien des routes qui a bien fonctionné durant cette période d'enneigement, hormis le petit couac du 4 janvier. Nous avons été bien traités par rapport à d'autres communes.

Ensuite, je veux tirer la sonnette d'alarme sur la façon dont les dossiers nous sont présentés par le service des travaux et constructions. Je ne fais le procès de personne, mais en 10 ans de présence ici, je n'ai jamais vu un tel relâchement, avec pour exemples trois cas :

- l'étude votée pour le restaurant scolaire de Cérésole a été bâclée et les réponses aux questions posées esquivées pour arriver en séance plénière avec des chiffres hasardeux, avec en sous jacent un mensonge par omission sur les moins-values qui n'ont pas été prises en compte dans le devis présenté. De plus, est-il normal de voter Fr. 1,5 million sans passer par les AIMP ?
- Pour les travaux à entreprendre à la piscine Marignac, selon l'information qui vient de vous être donnée, l'évaluation des travaux a plus que doublé, l'ingénieur civil qui a effectué la première étape des travaux découvre, soi-disant, des mesures sismiques à prendre, l'ingénieur en installations techniques démolit les travaux de son prédécesseur, et j'en passe. C'est tout simplement navrant.
- Dernier point, avec la fosse de relevage des eaux claires de l'avenue Vibert où on nous présente un dossier avec toutes les mêmes erreurs relevées lors d'une réfection identique à l'avenue Eugène-Lance. En plus, on envoie devant la commission un ingénieur du service qui vient de rentrer dans l'administration lancéenne sans le tenir au courant des réalisations antérieures.

Merci de réfléchir calmement à ces propos qui n'engagent que votre serviteur.

M. PROGIN : Je voulais également remercier le Service des parcs, promenades et maintenance pour sa bonne gestion suite aux chutes de neige, nous avons été très bien lotis, a contrario de grandes communes voisines.

M. RENEVEY : Pour le parc Louis-Bertrand, l'idée d'un aménagement en faveur de la biodiversité me semble être une très bonne idée, la seule difficulté étant, si vous parlez de l'emplacement à côté duquel

Séance ordinaire du 28 janvier 2010

nous allons réaliser l'Agorespace, comme vous l'avez vous-même constaté sans doute que l'herbe pousse mal à cet endroit-là, pour la simple et bonne raison que nous sommes sur la dalle du parking, et qu'il est donc extrêmement difficile d'y faire pousser quoi que ce soit et si, évidemment l'herbe ne pousse pas, c'est difficile a fortiori d'y mettre de la végétation plus haute.

Pour la déchetterie du Vieux-chemin-d'Onex, effectivement, il y a une partie de ce chemin où il n'y a pas de trottoir, c'est aussi un chantier sur lequel le Service des travaux travaille pour pouvoir réaliser un trottoir des deux côtés de la route, les parcelles ne sont pas encore à nous, il faut donc un peu de temps avant que nous puissions avoir la surface nécessaire afin de construire un trottoir.

Quant à la course pédestre, s'il y a un certain nombre de coureurs de ce Conseil municipal, je m'engage à faire en sorte de vous trouver des tee-shirts qui vous permettront de mettre en valeur vos compétences.

M. LANCE : Par rapport à l'intervention de Mme Corminboeuf, je prends bonne note de votre proposition de marché devant la Maison Civiq. Votre proposition est séduisante, mais il faut trouver des producteurs ou des marchands qui soient intéressés de vendre leurs marchandises sur cette esplanade. Il faut que ce soit tout de même rentable pour eux, mais je m'engage à étudier cette possibilité.

Concernant les jetons de présence de M. Zehfus, nous vous prions de nous excuser de cette erreur dans le calcul de vos jetons de présence. Par rapport aux propositions d'indemnisation pour l'établissement de procès-verbaux supplémentaires, je propose à M. Annen de reprendre ce sujet en Commission de l'administration, puisqu'il préside cette commission.

M. FAVRE : Juste un divers, vous avez reçu le planning des séances des commissions pour le mois de février 2010. Le 3 février, j'informe les membres de la Commission de l'aménagement du territoire que la séance a été avancée à 18 heures afin de pouvoir aller à la réunion de la Constituante.

Je vous souhaite un bon retour dans vos foyers, je vous invite à boire un verre au carnotzet pour fêter notre nouveau collègue.

15. QUESTIONS DU PUBLIC

M. FOLLMI : Vous le savez certainement, je suis membre de l'assemblée Constituante, je vous encourage à venir à Bernex la semaine prochaine à cette soirée, donc le mercredi 3 février. Cette soirée est réservée essentiellement aux Conseillers municipaux, nous avons déjà interpellé les Conseillers administratifs, maires et adjoints des communes. J'ai constaté que, pour la semaine prochaine, il y avait qu'un Conseiller municipal de Lancy qui était officiellement inscrit. On croit comprendre qu'il y en a d'autres qui vont venir, je suis très heureux de le savoir, mais c'était très important que vous soyez au courant et informés, et nous vous attendons très nombreux. Nous avons déjà eu une première soirée qui s'est tenue cette semaine en ville de Genève, il y a eu passablement de Conseillers municipaux de la ville qui se sont présentés, et maintenant, il y a encore ces deux séances qui sont organisées, l'une la semaine prochaine, l'autre la semaine suivante dans les communes. Merci, nous vous attendons le plus nombreux possible.

La séance est levée à 21 heures 45.

Le Secrétaire :

Javier ALONSO

Le Président :

Yves FAVRE